

Commentaires sur « De l'analyse de la société à celle du territoire »

Robert Fossaert

Volume 27, numéro 72, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021626ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021626ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Fossaert, R. (1983). Commentaires sur « De l'analyse de la société à celle du territoire ». *Cahiers de géographie du Québec*, 27(72), 483–487.
<https://doi.org/10.7202/021626ar>

COMMENTAIRES SUR « DE L'ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ À CELLE DU TERRITOIRE »*

par

Robert FOSSAERT

*Banque Scalbert Dupont,
26, avenue F.D. Roosevelt, Paris, 75381, France*

*
* *

À la fin de janvier 1983, la rédaction faisait parvenir à Robert FOSSAERT un exemplaire d'un recueil récemment publié et comprenant une série d'études s'inspirant largement de l'œuvre même de Fossaert, *La société*. Cette œuvre, dont le premier tome est paru en 1977 sous le titre de *Théorie générale*, est destinée à en comprendre huit, dont six sont déjà disponibles. Les textes du recueil s'inspiraient surtout des deux premiers tomes. Après avoir accusé réception, Fossaert promit une réponse. Celle-ci ne se fit pas attendre puisque, dès le 7 mars, il expédiait une longue lettre de commentaires. Avec son accord, celle-ci est publiée intégralement ici. Trois de ceux qui ont contribué au recueil ont pu être rejoints et ont accepté de répondre à Fossaert.

Cher De Koninck,

Merci, donc, pour les travaux que vous avez rassemblés avec Jean Nadeau, à l'enseigne « de l'analyse de la société à celle du territoire ». Je ne boudrai pas mon plaisir : il est plaisant de voir une recherche théorique mise à l'épreuve de données lointaines avec une ardeur souvent juvénile. Plaisant, mais à tout prendre, doublement embarrassant...

Plaisant, d'abord, si j'en juge d'un texte à l'autre. Votre « note liminaire » me plaît bien, en ce qu'elle ancre le territoire dans le travail dont il provient.

Je ne dirai mot, ensuite, du « concept de territorialité » (p. 9) n'ayant pas encore lu Raffestin, sauf à noter (ibid.) une formule qui orchestre bien les travaux en discussion — et conduit au premier de mes embarras. Certes « un territoire n'est pas neutre, ne serait-ce que parce que le travail qui le produit s'inscrit dans des rapports de production ». Mais il s'inscrit tout aussi bien dans des rapports de domination politique et d'hégémonie idéologique, sans que l'on puisse décider — ni par « vu », ni par « vécu » — si l'une des trois instances ainsi évoquées se révélera plus féconde, théoriquement, pour le comprendre. Mieux vaut l'analyser concurremment sous ces trois angles, avant d'engranger une moisson qui ne prend sa pleine valeur qu'après considération du système mondial où ledit territoire est inscrit. Sinon le Nadeau de la p. 9 pourrait m'exposer aux foudres du Nadeau de la p. 113...

Les schémas de Bergevin ont une belle valeur didactique, en ce qu'ils animent et relient divers moments de l'analyse. S'il fallait cependant chipoter, je noterais un danger : il est risqué d'empiler les figures présentant les ordres S/H et N (p. 12), d'empiler les « niveaux » de S (p. 13) et, enfin, d'empiler les FS (p. 18) ; en effet, ces empilements suggèrent qu'il s'agirait, en ces diverses occurrences, d'objets de même extension, ce qui n'est que très rarement le cas, et d'objets en quelque sorte juxtaposés, ce qui n'est jamais le cas. Mais foin des chipotages, d'autant qu'en maints endroits le « sociétoscope » de Bergevin crache d'utiles images (par exemple p. 27). (*Note de la rédaction : une version améliorée de l'étude de Bergevin a été publiée depuis ; voir les sources citées après les réponses de Lavertue et al.*)

Avec Lavertue, on entre dans le concret historique et — ignorant comme je suis des choses québécoises — j'ai beaucoup appris à le lire. Je ne pourrais entrer dans une discussion sérieuse de son article, qu'après enquête historique et pour un long débat : il faudrait que nous colloquions de concert à cette fin. Pour faire vite, trois questions seulement : (1) je n'ai vu nulle part si le paysan de Nouvelle-France, sous « régime seigneurial », et ses successeurs jusqu'au milieu du XIX^e siècle, avaient ou acquéraient à un moment donné, le droit de disposer de leur terre, de vendre leur « droit » de l'exploiter ? (2) je crois qu'il faudrait prolonger les réflexions (circa p. 42) sur le capital marchand en distinguant peut-être mieux *l'articulation* capitaliste marchand que matérialise le commerce proche ou *lointain*, d'avec le MP capitaliste marchand dont la pleine maturation, dans le Québec du XVIII^e siècle, fait peut-être question ; distinction pour laquelle les annexes des tomes 2 et 4 peuvent être utiles ; (3) j'accepte enfin qu'à suivre mon tome 2 on obtienne (p. 53) une image imparfaite, mais pas au point de battre ma coulpe : n'ai-je pas explicitement renvoyé au tome 7 la prise en considération explicite des phénomènes de dépendance internationale ? Ah ! jeunesse impatiente ! comme disent les vieux cons. (*Note de la rédaction : à ce jour, le tome 7, Les systèmes mondiaux, n'ont pas encore paru.*)

Le programme que s'assigne Paule Racine m'a séduit, mais les fruits ne tiennent pas (encore) la promesse des fleurs. J'en prendrai volontiers la responsabilité, tant il est vrai que les indications de mon tome 1 sont elliptiques et ne permettent pas d'aborder les instances politique et idéologique avec les moyens que le tome 2 procure pour l'instance économique. Mais comme les tomes 1 à 6 sont désormais disponibles, tous les espoirs sont permis. Ceci dit, j'aimerais connaître les références de Faucher (1975) qui est évoqué de façon intéressante (p. 72), mais s'est enfui de la bibliographie. (*Note de la rédaction : voir les sources citées après les réponses de Lavertue et al.*)

Pour mon goût, l'article suivant de Nadeau est l'un des meilleurs de la série, car il dépasse le test d'application, pour ouvrir maintes pistes apparemment fécondes. Ici, particulièrement, j'aimerais pouvoir en discuter avec plus de détails qu'aucune lettre ne le permettra. Non, d'ailleurs, que j'approuve toutes ses appréciations, ni non plus que j'accepte, d'entrée de jeu, les diverses critiques qui me sont faites, mais bien parce qu'il y a matière à une discussion substantielle. Une seule arête m'est restée dans le gosier et je la recrache sans attendre : ce sont les « assises profondes » de la p. 113 : l'idéalisme historique à la Weber, voire à la Parsons, n'est pas loin de cette formule, si du moins je l'entends bien...

Mon encensoir fumant encore, j'ai de semblables compliments en réserve pour la Mauricie de Louis Dupont, article bref mais charnu : j'y reviendrai plus loin.

L'article de Christine Risi m'a laissé rêveur. Elle aime le film de Wajda et a trouvé dans ma boîte à outils une clé qui l'a aidée à l'interpréter. Fort bien. Mais je n'ai pas réussi à apercevoir la dimension géographique de cet intéressant exercice.

Mailloux qui me marie à Raffestin — déjà nommé mais non lu — me donne quelques craintes. Sans doute n'ai-je pas réussi, dans le tome 1, à faire sentir toute la portée de la coupure H/S ? Quoi qu'il en soit, je crains que les enfants de ce mariage soient irrémédiablement frappés de syncrétisme tératogène...

Je glisse enfin sur les notes des pp. 165 sq. qui expriment des préoccupations « disciplinaires » auxquelles je suis étranger, n'étant pas géographe.

Et, j'en viens à mes embarras : je ne suis pas davantage géographe en sortant de cette lecture ! Pardon de le dire aussi carrément, mais ça permet de gagner du temps.

Mon premier embarras est mineur ou, plus exactement, historique. Il tient au fait que, malgré mes efforts déjà perceptibles dans les tomes 1 et 2, notamment au chap. 1 du tome 2, le fantôme « du » MP continue à rôder dans la plupart des articles que j'ai lus. Certes, la FE reçoit son dû en maints endroits, mais le MP — qui parfois pointe encore le nez dans son ancienne solitude stalinienne — n'en est pas évincé pour autant. Son empire sournois se reconnaît, me semble-t-il, à ces questions : n'a-t-on pas, souvent, l'idée qu'un MP aurait, en somme, des propriétés *territoriales* ? non pas spatiales (ce qui serait évident), mais bien territoriales, comme s'il y avait une liaison bi-univoque à découvrir, du type MP ↔ territoire ? ou, *ce qui revient strictement au même*, comme s'il y avait une liaison nécessaire du type FE ↔ territoire ? Car, en ce dernier cas, on se contente de projeter sur la FE, les propriétés supposées du « grand MP » (celui de la Préface de la Critique, etc. — voir tome 2), lui-même supposé différent des « petits MP » que je « combine » !

Une autre façon de rendre intelligible la même critique peut se formuler à partir du territoire. Supposons qu'on sache ce qu'est au juste un territoire et que, voulant l'analyser, on en recherche par priorité la structure économique ; l'affaire deviendrait caricaturale si la priorité devenait exclusivité ; et elle devient plaisante quand, après s'être ainsi lancé dans cette approche prioritaire, on finit par me reprocher d'omettre les lumières indispensables de l'analyse politique ou idéologique, alors que je ne dis rien d'autre.

Cette priorité au MP (rebaptisé ou non FE), cette priorité à la base économique peut être, d'un point de vue matérialiste historique, une sage vérité ou une grosse ânerie : cela dépend de ce que l'on vise sous le nom de territoire ; cela dépend de l'échelle temporelle et spatiale — c'est-à-dire historique et géographique — des phénomènes visés. Le Royaume-Uni est un territoire, l'Écosse aussi — mais il est des périodes où l'intelligibilité de cette dernière découle principalement de l'instance politique... La Louisiane — la première, celle des rois Louis de France — ne fut jamais qu'un territoire vague, vaguement discernable comme tel que pour des considérations tout entières logées dans l'analyse politique du SM d'alors et faiblement marquées sur le terrain ; d'où sa vulnérabilité. Etc.

L'ombre « du » MP (des vulgates marxistes) pèse sur tout territoire dès lors qu'il est postulé que ce territoire a nécessairement une base économique, laquelle est nécessairement déterminante « en dernière instance » de ce territoire. Car il se peut fort bien qu'un territoire donné ait une base économique (certes indispensable) qui lui soit partiellement ou totalement *extérieure*. Tel est par exemple le cas des points d'appui *territoriaux* de la « route des Indes ». Exemple nullement singulier, car le SM B

en est plein (y compris à l'époque où les territoires du futur Canada furent intégrés dans les zones d'influence française puis anglaise, puis convertis en colonie de peuplement...).

De tout ceci, me semble-t-il, ce sont les articles de Nadeau et de Dupont qui s'approchent le plus. Notamment lorsque Dupont, méditant à bon droit sur « les ombres portées », en vient à buter sur la nécessité de « faire appel à des données extra-régionales ou encore à d'autres instances » (p. 123) : certes, car la raison d'être d'un territoire n'est pas nécessairement inscrite dans ce territoire. Pour prendre mes nouveaux exemples dans les SM C contemporains, qui en douterait étudiera les territoires suivants : les Malouines, Israël, la moitié au moins des États africains, les Golfes (du Mexique, Persique, etc.), l'Atlantique (l'Océan et/ou le Pacte...), etc.

Mon deuxième embarras tient au territoire lui-même. En réalité, le territoire n'est qu'un mot, une notion aux contours imprécis et fluctuants, nullement un concept. Et la géographie finira de naître quand elle saura dresser une typologie des territoires comme intersection entre des types de donné naturel et des types de société. Si bien que, pour en rester au passage de ma « Société » au(x) territoire(s) — vaste sujet auquel j'ai peu travaillé, mais j'y viendrai, tarabusté notamment par l'ami Lacoste — j'en suis précisément arrivé aux points suivants :

1) ma théorie de la « Société » repère, instanciellement, des aires qui sont des concepts abstraits à propriétés spatiales repérables, qu'elles soient continues ou discontinues ; des aires économiques, politiques ou idéologiques, selon l'analyse (atrophiante) qui permet leur repérage ; des aires continues comme un contado ou un marché national ou mondial, ou des aires discontinues comme un réseau de villes ou un empire, etc. ;

2) d'autres catégories d'aires restent à découvrir grâce à l'investigation internationale (T. 7) ;

3) les aires ainsi abstraites (= extraites) du réel social ont à être recomposées en jeux d'aires co-présentes sur un espace (terrestre) donné pour rendre intelligibles les propriétés territoriales de cet espace, lesquelles sont toujours économiques, politiques, idéologiques et (sauf autarcie totale) surdéterminées par des champs de force « internationaux », mais lesquelles sont *ou ne sont pas* enracinées en tous leurs aspects dans le territoire considéré ;

4) le point (3) marie le théorique et l'empirique : du côté de la société, il s'adosse à des concepts rigoureux (enfin : qui essaient de l'être...) ; du côté du territoire, il fait référence à un « donné » ou à un territoire « considéré », c'est-à-dire aux objets vagues déjà évoqués ; il faut éliminer ce vague ;

5) à cette fin, il faut repérer en N et en S, comme dans l'intersection S/N les *découpeurs* de territoire. Ces découpeurs sont d'ordre N, comme un océan ou d'ordre S comme une frontière politique ; mais leurs vertus se modifient *historiquement*, selon les étapes de la dialectique S/N : la montagne ou le fleuve *découpent* jusqu'au moment où, à la faveur d'un autre type de société, ils ne découpent plus. Etc. ;

6) le repérage des découpeurs est donc essentiellement un travail de l'ordre S (réponses en S à un donné N dont les vertus découpantes *propres* ne sont modifiées que par une glaciation, une éruption alpinifère, etc.) ; dans l'ordre S, c'est essentiellement un travail historique, c'est-à-dire consubstantiellement lié au devenir des types de sociétés (lequel inclut évidemment l'évolution des forces productives, etc.) ;

7) le repérage des découpeurs est organisable selon une double échelle : la première est *réelle*, c'est-à-dire historique ; la seconde est foisonnante et *représentative*, c'est-à-dire théorique ;

8) l'échelle réelle est déterminée par les découpeurs socialement prépondérants dans une période historique donnée (laquelle « période », notons-le, pose *dans le temps* des problèmes semblables à ceux que le « territoire » pose *dans l'espace* — voir T. 6). D'où les privilèges relatifs du marché à la Wallerstein-Braudel, ou des États producteurs de frontière, etc. On monte ou descend l'échelle réelle en suivant les déterminants réels des aires socialement prépondérantes. L'échelle réelle porte sur des territoires réels.

9) L'échelle représentative est autre. Elle porte sur des territoires représentés, choisis, « en-cartés ». Elle autorise le découpage de n'importe quel territoire, à l'image des libertés légitimement infinies que la cartographie se donne ; mais le découpage ainsi autorisé ne peut conduire à une connaissance théoriquement pertinente du territoire visé, que si le passage de cet espace à ce que la théorie sociale rend concevable est lui-même maîtrisé conceptuellement. Que si, par exemple, on traite d'une « région » en choisissant explicitement un « découpeur de régions » (l'État administrant, les cristallisations du marché, la pérennité d'une identité différentielle, etc.), et en soumettant les effets de ce découpeur à toutes les contre-épreuves instanciellles et internationales requises pour ne laisser aucun aspect dans l'ombre.

10) Autrement dit, le territoire là donné est à traiter comme un document, mieux comme un palimpseste. Il faut le constituer en corpus documentaire en repérant sa découpe et il faut gratter, sous ses apparences naturelles, ses vieux sédiments idéologiques et politiques, autant que son (éventuel et fréquent) « socle » économique. Le tout, en se gardant de tout anachronisme, notamment rétrospectif : le Québec, ça existe depuis quand ? avec quels contours ? à jamais les mêmes ? dus au(x) même(s) découpeur(s) de territoire(s) ? Ou, d'autre manière encore : y a-t-il jamais eu *une* FE québécoise, c'est-à-dire une qui soit propre au Québec (non point dans son type, mais dans ses contours réels) et une qui soit unique, plutôt que plurielle ? Et *une* FP québécoise ?

(Comme ça, à vue de nez, je suis optimiste pour la FP qui pourrait être unique sinon ancienne ; et à demi optimiste pour la FI, encore que sa spécificité strictement québécoise fasse un peu problème ; mais fort pessimiste pour la FE québécoise, car, me semble-t-il l'espace dit Québec en a longtemps contenu plusieurs — et liées à des empires lointains — avant de n'en contenir qu'une seule qui débordait d'un empire proche...).

Mais là, je m'aventure — et il me reste à vous remercier, cher De Koninck et à remercier toute l'équipe qui vient de me donner l'occasion de « territorialiser » un peu mes concepts « sociaux ».

Bien cordialement.

NOTE

* NADEAU, Jean et DE KONINCK, Rodolphe (éditeurs), 1982 *De l'analyse de la société à celle du territoire*. Québec, Université Laval, Département de géographie, Notes et documents de recherche n° 16, 200 p.